



## **L'avenir des pensions : égalité et justice sociale**

(FPS – 2014)

Françoise Claude

Service Etudes des FPS

[Francoise.claude@mutsoc.be](mailto:Francoise.claude@mutsoc.be)

02/515.04.03

Photo : Brusselpictures.com (<http://www.brusselpictures.com/2008/02/13/tour-du-midi/>)

Les pensions sont un des grands sujets de préoccupation de la population, et pas seulement des plus âgés. On nous a tellement dit que l'augmentation de l'espérance de vie rendait le système actuel impayable, qu'il ne fallait plus trop compter sur la pension légale, mais se constituer des compléments dans les assurances privées, qu'il fallait repousser l'âge de la pension pour cotiser plus longtemps... À force, l'inquiétude s'installe et la confiance dans la Sécurité sociale s'effrite. Ce qui laisse une voie royale à ceux qui veulent casser le système pour diminuer le coût du travail, pour réduire les dépenses publiques, et favoriser les entreprises privées.

Par ailleurs, on sait que les pensions de femmes sont un des révélateurs les plus criants des rapports sociaux de sexe très inégalitaire : que ce soit leur pension de retraite nettement plus basse<sup>1</sup>, ou pour leur pension de survie, généralement plus élevée<sup>2</sup>, mais qui implique qu'elles aient été, totalement ou partiellement, financièrement dépendantes de leur mari.

### **Soutien prioritaire au système de pension par répartition**

L'évolution de l'idéologie économique et des rapports sociaux dans nos sociétés néolibérales pourrait se révéler particulièrement néfaste pour le bien-être des personnes âgées : la tendance à la privatisation, et donc à la capitalisation, met à mal le principe de solidarité qui est le fondement même de notre Sécurité sociale. Que ce soient le deuxième (pensions « assurance-groupe) ou le troisième pilier (épargne pension individuelle), aucun ne peut assurer à celles et ceux qui n'ont eu que des revenus modestes se résumant à celui de leur travail (c'est-à-dire à l'immense majorité d'entre nous) une situation décente au jour de leur pension :

- ✓ Les 2ème et 3ème pilier renforcent les inégalités sociales, puisque tous les travailleurs n'y ont pas accès : soit que le secteur dans lequel ils travaillent ne pratique pas le 2ème pilier, pour des raisons financières souvent, soit que leur revenu personnel soit trop faible pour qu'ils puissent épargner dans le 3ème pilier.
- ✓ Les femmes en sont les premières victimes, car les plus nombreuses à travailler dans des secteurs « pauvres » (secteurs sociaux, soins de santé, petit commerce...), et pour

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la pension de retraite moyenne d'un isolé, salarié (secteur privé) est de 953 € bruts/mois, celle d'une isolée dans la même situation de 698 € bruts. Nous ne donnons ici que l'exemple des personnes isolées, car dans notre système « familialiste », le fait d'être marié-e ou de l'avoir été introduit des biais qui faussent les comparaisons. Source : ONP, statistique annuelle 2013.

<sup>2</sup> La pension de survie moyenne, perçues par des veuves (99,97 % de femmes) de salariés du privé et d'indépendants, est de 938 € bruts. Source : idem.

des salaires plus bas que ceux des hommes. Les femmes ayant accès à l'un ou l'autre de ces systèmes, voire aux deux pour les plus favorisées, sont donc minoritaires.

- ✓ Ils n'offrent pas les garanties dont ils se réclament : l'actualité démontre à suffisance que l'épargne de Mr et Mme Tout-le Monde est loin d'être en sécurité dans ces institutions financières.
- ✓ Les assurances privées ont pour but le profit, contrairement aux caisses publiques : l'argent qu'elles perçoivent n'est donc pas entièrement redistribué, ce qui induit automatiquement une perte pour les « bénéficiaires ».
- ✓ Le coût pour la collectivité des avantages fiscaux accordés aux 2ème et 3ème piliers seraient plus justement investi dans les pensions légales. Il est socialement inadmissible que les contribuables dont les revenus sont faibles, paient plus d'impôts pour assurer une pension plus confortable à ceux dont les revenus sont plus élevés, alors qu'eux-mêmes n'y auront pas accès.

Nous préconisons donc comme politique première et tout à fait prioritaire le renforcement du premier pilier des pensions, c'est-à-dire celui qui est nourri par les cotisations des personnes actives redistribuées aux personnes retraitées, qui avaient elles-mêmes cotisé durant leur carrière pour les pensions de leurs aîné-es.

### **Pas de pauvreté chez les pensionné-e-s**

Actuellement, les pensions les plus basses flirtent dangereusement avec le seuil de pauvreté, et bon nombre se situent même en-dessous de celui-ci<sup>3</sup>. Pourtant, il existe en Belgique le mécanisme de la pension minimum garantie, qui est pour les salariés ayant eu une carrière complète, de 1123 € Et certains travailleurs, surtout des femmes, ne totalisent pas assez d'années de carrière pour avoir accès au minimum garanti. Surtout pour celles qui ont travaillé à temps partiel, et dont les années de carrière ne sont prises en compte que ... partiellement. Ces conditions d'accès doivent être assouplies de manière à couvrir plus largement les personnes retraitées. Le système de cotisations que nous proposons ci-dessous dans le cadre de l'individualisation des droits sociaux est une des piste pour

<sup>3</sup> Actuellement, en Belgique, le seuil de pauvreté se situe à 1000 € nets par mois pour une personne isolée. Il s'agit du montant correspondant à 60% du revenu médian du pays.

permettre à chacun-e d'avoir des années de cotisations suffisantes pour se construire un revenu décent une fois l'âge venu.

Du côté de l'aide sociale (CPAS), les personnes âgées peuvent compléter leur revenu trop faible par la GRAPA (pour arriver à un maximum de 1011 € pour une personne isolée), montant lui aussi très faible. Les revenus les plus bas des personnes âgées doivent être revalorisés. Et toutes ces pensions et allocations doivent être liées au bien-être<sup>4</sup>.

### **Individualisation des droits sociaux**

Une des pistes les plus prometteuses pour la consolidation financière du 1er pilier de pensions, est certainement l'individualisation des droits, que revendiquent les mouvements de femmes depuis de nombreuses années. Le modèle de couple femme au foyer/mari gagne-pain est devenu très minoritaire. De plus, il implique la dépendance des femmes à l'égard de leur mari, ce qui est incompatible avec l'égalité des sexes, égalité aujourd'hui reconnue comme une des valeurs fondamentales de la démocratie et inscrite comme telle dans la Constitution et dans l'ensemble de notre législation.

Sans toucher aux situations acquises ni risquer d'affaiblir les revenus des ménages les plus pauvres, nous proposons l'instauration progressive de cotisations à l'assurance pensions pour tous les adultes en bonne santé, même s'ils ne sont pas sur le marché du travail, de façon à ce que chaque personne à même d'apporter sa pierre à l'édifice solidaire de la Sécurité sociale, puisse se construire des droits propres de façon juste et égale.

Ainsi, les droits non contributifs (pensions de survie et taux ménage, principalement), qui grèvent lourdement le budget des pensions dans notre pays, disparaîtraient progressivement, et le 1er pilier resterait financièrement viable<sup>5</sup>. Aux débuts de la Sécurité sociale, le mari dont la femme était au foyer était tenu de verser une cotisation supplémentaire s'il voulait que celle-ci puisse bénéficier d'une pension de vieillesse ou de survie. Les raisons qui ont fait abandonner ce système à l'issue de la 2ème guerre mondiale n'ont plus cours aujourd'hui : le modèle de couple et de famille, aujourd'hui, suppose deux revenus, les femmes sont entrées en masse sur le marché du travail, et il n'y a plus, comme

<sup>4</sup> La liaison au bien-être vient augmenter les montants d'allocations en fonction de l'évolution générale des salaires dans le pays, en plus de l'indexation, pour que les allocataires ne décrochent pas complètement du niveau de vie général de la population. Certaines allocations en bénéficient, d'autres pas.

<sup>5</sup> Pour plus de développements sur la question de l'individualisation des droits sociaux, voir le dossier « Une sécurité sociale plus juste, une sécurité sociale plus forte », récemment publié par le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB), <http://cffb.be/images/stories/downloads/archives2014/IDS%20%20version%20dfinitive%202014.pdf>

en 1945, de raison de les inciter à rester au foyer pour faire beaucoup d'enfants et laisser l'emploi aux hommes.

### **Lutte contre les inégalités de sexe**

Les inégalités actuelles entre pensions de retraite des femmes et des hommes résultent de plusieurs facteurs : les discriminations de sexe sur le marché du travail, telles que les inégalités salariales, l'abus par les employeurs du travail à temps partiel, les rôles familiaux des femmes, mais aussi le mode de calcul des pensions lui-même qui favorise le modèle masculin de carrière complète et à temps plein. Il s'agit donc d'un terrain où la démarche de *gender mainstreaming*<sup>6</sup> s'impose particulièrement. La mise en œuvre de l'individualisation des droits telle que décrite ci-dessus devrait résoudre à terme une partie de ce problème, puisque les années des cotisations viendraient construire des droits propres à toutes les femmes, qu'elles travaillent ou non.

Cependant, les femmes âgées qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté et/ou dans la dépendance de leur mari, n'ont pas le temps d'attendre les résultats de cette réforme. C'est pourquoi nous demandons qu'une commission ad hoc se constitue le plus vite possible pour proposer des pistes qui permettraient de combler les lacunes dans les pensions des femmes, et donc de lutter contre les inégalités de sexe, tout en veillant à ne pas créer de nouveaux pièges à l'emploi (par exemple, meilleure prise en compte dans le calcul de la pension des périodes de travail à temps partiel). Ces mesures devront être transitoires, échelonnées, et ne pas concerner les jeunes femmes.

La question de la prise en compte des périodes de travail à temps partiel, apanage des femmes, doit absolument être réglée au plus vite. Une fois de plus, si l'on veut éviter les pièges à l'emploi, il est inadmissible que des périodes de chômage complet soient mieux prises en compte pour le calcul de la pension que bon nombre d'emplois à temps partiel !

---

<sup>6</sup> L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) définit le *genre mainstreaming* comme : *une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en veillant à ce que toutes les étapes des processus politiques – élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation – tiennent compte de la dimension de genre, c'est-à-dire des différences socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes.*